



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
 PROCÈS VERBAL  
 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
 SÉANCE DU 07 AVRIL 2022

**Date de convocation :**

11/03/2022

**Date d'envoi :**

17/03/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril 18 h le conseil d'administration du Centre Communal Action Sociale de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni, dans la Salle de réunion du deuxième étage de l'Hôtel de Ville de LUYNES, sous la présidence de Madame Martine BOURDIN, vice-présidente du CCAS.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 09  
 Présents : 06  
 Absents : 03  
 Pouvoirs : 02  
 Votants : 08

**Elus du CCAS :**

Mesdames Martine BOURDIN, Lyn FAIPOUX, Christine MENOIRET et  
 Monsieur Jean-Marc CHATEAU

**Membres de la Société Civile :**

Mesdames Colette MAILLET et Monsieur Erick MORCHOISNE.

**Absents excusés :**

Monsieur Bertrand RITOURET  
 Madame Alda ROUMAGNOU  
 Madame Claudine PINGUET

**Excusés avaient donné pouvoir :**

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Martine BOURDIN.

Madame Claudine PINGUET a donné pouvoir à Madame Colette MAILLET.

**Secrétaire de séance :**

Madame Christine MENOIRET.

Madame Christine MENORET est désignée secrétaire de séance.

*XXXXXXXXXXXX*

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2022  
Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

*XXXXXXXXXXXX*

## ORDRE DU JOUR

*XXXXXXXXXXXX*

### 1 - ~~DEL N° 07-04/2022-01~~ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

En application des dispositions codifiées aux articles L1612-12 et L2131-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à l'approbation du compte de gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion de l'exercice 2021, tel qu'il lui a été présenté par le comptable de la collectivité, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

### 2 - ~~DEL N° 07-04/2022-02~~ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après en avoir désigné Madame Martine BOURDIN comme Présidente de séance et ce conformément aux dispositions des articles L2121-14 et L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d'un Président de séance autre que le Président du CCAS pour présider au vote du compte administratif,

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité a approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, tel qu'il lui a été présenté et ce conformément au tableau synthétique ci-dessous :

RUBRIQUES	2021		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>DÉPENSES</b>			
* EXERCICE N (A)	-	19 646,45 €	19 646,45 €
* RESULTAT REPORTE N-1	-	-	-
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	-	19 646,45 €	19 646,45 €
<b>RECETTES</b>			
* EXERCICE N (A1)	450,30 €	20 000,00 €	20 450,30 €
* RESULTAT REPORTE N-1	6 772,46 €	8 548,63 €	15 321,09 €
<b>SOUS TOTAL (B1)</b>	7 222,76 €	28 548,63 €	35 771,39 €
<b>RÉSULTATS</b>			
* EXERCICE N (A1-A)	450,30 €	353,35 €	803,65 €
* GLOBAL DE CLÔTURE (B1-B)	7 222,76 €	8 901,98 €	16 124,74 €

**3 - DEL N° 07-04/2022-03 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2021**

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 au budget primitif 2021 de la façon suivante:

Compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 16 124,74 € (recettes de fonctionnement)

**4 - DEL N° 07-04-2022-04 BUDGET PRIMITIF 2022**

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022, chapitre par chapitre, tel qu'il lui a été présenté en séance, d'un montant total de 40 124,74 €, réparti de la façon suivante :

- SECTION D'INVESTISSEMENT : 11 222,76 €
- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 28 901,98 €

**5 - DEL N° 07-04/2021-05 SUBVENTIONS 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité, décide de retenir les demandes de subventions suivantes au titre de l'année 2022 :

- Les blouses roses 200 €,
- Visite des malades dans les établissements hospitaliers et maison de retraite 200 €.
- Epicerie sociale - la croix rouge 500 €,

Ces sommes sont prévues à l'article 6574 du budget.

**6 - DEL N° 07-04/2022-06-07 EXAMENS DES DOSSIERS D'AIDES SOCIALES**

Deux dossiers sont présentés par l'assistante sociale du conseil départemental. Après leur examen, le Conseil d'Administration à l'unanimité émet un avis favorable et accepte une prise en charge partielle de 250 € pour une dette de 667,58 € et 233,15 € correspondant à la globalité de la dette d'électricité.

XXXXXXXXXXXX

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance du Conseil d'Administration est levée à 19 h 15.

Fait à Luynes, le 7 avril 2022

Le secrétaire de séance,  
Christine MENORET



Pour le Président et par délégation  
la vice-présidente,  
Martine BOURDIN



RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 7 AVRIL 2022

**DEL N° 07-04/2022-01** APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

**DEL N° 07-04/2022-02** APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

**DEL N° 07-04/2022-03** AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2021

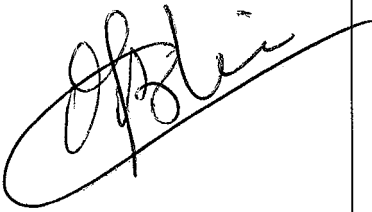


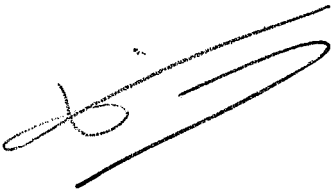

**DEL N° 07-04/2022-04** BUDGET PRIMITIF 2022

**DEL N° 07-04/2022-05** SUBVENTIONS 2022

**DEL N° 07-04/2022-06-07** EXAMENS D'UN DOSSIER AIDE SOCIALE

XXXXXXXXXXXXXXXX

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DU 7 AVRIL 2022**

<p><b>Mr Bertrand RITOURET</b> Absent excusé</p> <p>A donné pouvoir à Madame Martine BOURDIN</p>	<p><b>Mme Martine BOURDIN</b> Présente</p> 	<p><b>Mme Christine MENORET</b> Présente</p> 
<p><b>Mr Jean-Marc CHATEAU</b> Présent</p> 	<p><b>Mme Lyn FAIPOUX</b> Présente</p> 	<p><b>Mme Claudine PINGUET</b> Absente excusée</p> <p>A donné pouvoir à Madame Colette MAILLET</p> 
<p><b>Mme Alda ROUMAGNOU</b> Absente excusée</p>	<p><b>Mme Colette MAILLET</b> Présente</p> 	<p><b>Mr Erick MORCHOISNE</b> Présent</p> 